



Périodique de la Fédération Nationale des Officiers mariniers, Quartiers-Maîtres en retraite et Veuves

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE

La 71^{ème} session du CSFM vient de se dérouler à Paris du 30 mai au 3 juin 2005. La séance plénière a été présidée par madame Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense.

Ce début de semaine voyait quelques inquiétudes sur certains visages : allons-nous conserver notre ministre ? La réponse arriva positive et l'on put voir quelque soulagement apparaître ici et là.

Cette session s'est prononcée sur une partie des projets de décrets pris en application de la loi sur le statut général des militaires.

Quelques points importants :

- * Pour les militaires sous contrat quittant le service sans droit à pension de retraite, le ministre a confirmé la prise en compte de la « part agent » dans le projet de réforme de l'IRCANTEC. Il a annoncé par ailleurs son souhait que soit créée une indemnité complémentaire destinée à valoriser les services aériens, subaquatiques et les campagnes.

- * Le ministre a aussi confirmé son attachement aux cercles et mess, tout en insistant sur la nécessité de la fréquentation par les militaires, sur l'instauration d'une politique d'animation dynamique de la part des gérants et sur l'ouverture vers le monde extérieur.

- * L'attribution d'une médaille au personnel blessé en OPEX ou en OPIN (opération intérieure).

- * Il n'y aura pas de remise en cause du régime indemnitaire des OPEX.

Pour les avis détaillés sur les projets de décrets, vous les retrouverez sur le prochain journal.

Michel LACHAUD

CONGRÈS 2006 :

Cérémonie patriotique au plateau des GLIERES, haut lieu de la résistance



Crédit photo : G.N. NICOLAS

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ

La période actuelle voit les PMI sous les feux de la rampe.

1.- A une semaine d'intervalle, deux tribunaux des pensions militaires (Tours et Brest), viennent de reconnaître aux victimes le lien de leur maladie avec les essais nucléaires atmosphériques.

2.- Au cours de la 71^{ème} session (30 mai - 3 juin) du CSFM, le ministre de la défense a demandé que l'application du guide-barème des PMI se fasse avec plus de souplesse. Sur le carcinome de la vessie, elle envisage de reprendre les dossiers n'ayant pas 30 % d'invalidité, au cas par cas plutôt que de modifier le guide-barème.

3.- Enfin, elle ordonne l'étude de l'alignement progressif du taux des sous-officiers sur celui des officiers mariniers.

A force de ténacité, de pragmatisme, de vérité aussi, ceux qui souffrent voient la juste reconnaissance des années données à la nation. N'oublions pas aussi ceux qui sont encore sur le bord du chemin.

J'ai lu quelque part que la vie pouvait être ingrate, depuis je ne lis plus...

Michel LACHAUD

Sommaire en page 12



Le BCP (bâtiment de commandement et de projection) « MISTRAL » affecté à TOULON cet été.
Photo : MT Nathalie NOCART - Marine Nationale.